CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E45989** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2023**

ÉDITÉ LE **05/12/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1970
Forme juridique : SAS
Capital : 1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 340 939 529

Siret : **340 939 529** **00020**
Code NACE : 2511Z
Numéro caisse de congés payés : 5400361

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 351774J1244000 / 001 485717

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 351774J1244000 / 001 485717

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/09/2022

Raison sociale : **GIRARD HERVOUET**
Sigle : G.H.
20 RUE DES ROSIERS
44190 CLISSON

Téléphone : 02 40 54 35 55 **Fax :** 02 40 54 30 04
Portable :

Site Internet : www.g-h.fr
E-mail : pmary@g-h.fr

Responsabilité légale :
VOGES ANDRE PRÉSIDENT / LEROY JEAN-MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 221 **Tranche de classification :** EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	21/09/2022
3521	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité courante) Mention RGE	17/11/2022
3721	Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (Technicité courante) Mention RGE	17/11/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	23/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.